

COMMUNE DE SAINT-CYR
CONSEIL MUNICIPAL -Réunion du 16 JUIN 2026-
COMPTE RENDU SOMMAIRE
Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : M. Philippe LATOUILLE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 05.06.2026.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME.

Le document est approuvé à la majorité.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT.

Un emploi d'adjoint administratif à 28h par semaine est créé pour la période du 01.07 au 31.12.2026. Il sera pourvu par un CDD. Décision prise à la majorité.

ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET DE MATERIELS PAR CREDIT BAIL.

A la majorité des voix, le conseil décide l'acquisition d'un tracteur et de matériels par crédit-bail, avec la reprise de deux anciens tracteurs et de divers matériels.

ACCES INTERNET DANS LA SALLE DES FÊTES.

A l'unanimité des voix, le conseil décide l'installation d'une box avec abonnement auprès de la société ORANGE.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE.

A l'unanimité, le conseil décide le renouvellement de la ligne de trésorerie de 100 000€ auprès de la caisse d'épargne.

FOURNISSEURS POUR LA CANTINE SCOLAIRE.

A l'unanimité, le conseil décide de conserver le fonctionnement actuel pour la livraison du pain et décide de confier la livraison des denrées pour la confection des repas aux sociétés TRANSGOURMET et AGRIOLOCAL à partir de la rentrée de septembre.

TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE AU 01.09.2026.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas augmenter le prix des repas à la cantine pour la rentrée scolaire de septembre 2026.

VENTE DU LOT 8 DU LOTISSEMENT DU PRE MOU.

A l'unanimité, le conseil donne pouvoir au maire pour la signature de l'acte de vente du lot 8.

LOYER DU COMMERCE MULTISERVICES.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas appliquer la révision triennale du loyer prévue le 01.11.2026.

DEMANDE DE COMMISSIONNEMENT D'UN GARDE PARTICULIER POUR LES VOIRIES ET BOIS DE LA COMMUNE.

Ce sujet est reporté à un prochain conseil municipal.

CONVENTION D'ACTION SPECIFIQUE AVEC LE SEHV – Service ESP87.

A l'unanimité, le conseil donne pouvoir au maire pour signer une convention avec le SEHV dans le cadre d'une étude thermique sur la partie ancienne de l'école.

DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET 2026.

Suite aux diverses décisions prises par le conseil municipal, des ouvertures et suppressions de crédits sont nécessaires pour le budget principal.